

## SEANCE du 05.10.2009

### Lotissement des Acacias3 : visite

Les travaux ont été réceptionnés le 29 septembre. La pelouse doit être semée dans les semaines à venir.

### LOTISSEMENT DES ACACIAS 3

#### VENTE DE LA PARCELLE N ° 9 à Mr CADOT Sébastien et Melle PRIME Fanny

Vu la demande d'achat de **Mr CADOT Sébastien et Melle PRIME Fanny** domiciliés au 9 lotissement de la Touche à La Chapelle Craonnaise (Mayenne) concernant la parcelle N°9 du lotissement des Acacias 3.

Vu la délibération du 23.10.2008 fixant le prix de vente à 20.00€ HT payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**DONNE SON ACCORD à la vente de la parcelle n°9 d'une contenance de 951 m2 et cadastrée AB 273**

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 20.00 € HT du m2 soit 19 020.00€ (**dix neuf mille vingt euros hors taxes**)

Les frais d'acquisition seront à la charge des soussignés .

Les frais préalables à la vente soit 0.50€ le m2 (délibération du 16.03.2009) seront également à la charge de l'acheteur.

CHARGE Me GOUABAU d'établir l'acte de vente

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires

### VOTE INDEMNITES DIVERSES

Après délibération, le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer les indemnités suivantes pour l'année 2009

-Indemnité régie pêche

-Indemnité pour ouvrir et fermer l'église tous les jours

### Vote des Primes de fin d'année

Vu la loi du 26 Janvier 1984 qui prévoit dans son article 111 que la prime de fin d'année peut être versée directement par les communes en imputant la dépense au chapitre 64 frais de personnel,( base proposée par le comité technique paritaire 874.13€ net pour un temps plein).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser une prime de fin d'année aux agents communaux sur cette base et proportionnellement à leur durée hebdomadaire de travail

Ces primes seront versées avec le salaire de novembre

### DIVERS

#### Recensement 2010

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de recruter Madame Rose-Marie METAIRIE comme agent recenseur

### **Déclaration Puits et forages**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Les puits existants doivent être déclarés en mairie avant le 31.12.09. Des formulaires y sont disponibles.

### **Panneaux en campagne**

Il apparaît assez urgent de remplacer ou de déplacer différents panneaux

Un état des lieux devra être fait afin de rien oublier. La commission voirie est chargée de mettre ce programme en place.

### **Plan d'eau**

Les travaux pour « assécher » le terrain sont réalisés coût final : 760.00<sup>€TTC</sup>

Un terrain de boule serait apprécié ; La commission bourg va étudier cette demande.

L'entretien des tables de pique nique est à voir

### **Voirie**

Certains ponts de ferme sont bouchés. Faire venir BOUVIER BRICAUD afin de résoudre le problème

### **Entretien des arbres**

Il apparaît que certains arbres ont besoin d'être taillés; il existe un manque de visibilité dans certains endroits. Envoyer un courrier

### **Accessibilité bâtiments et espaces publics**

Dans le cadre de la loi 2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des handicapés, un état des lieux concernant l'accès aux bâtiments, voirie et espaces publics devrait être réalisé pour la fin de l'année.

Cage escalier de la mairie : travaux à réaliser avec soubassement en toile de verre

Samedi 10 octobre : course « La voie du musée » : départ de La Chapelle Craonnaise

Chemin de la Rossignolerie : reprofilage du chemin par Mr LEGENDRE

Bulletin municipal

Un devis a été demandé pour le faire imprimer, faire un calcul pour savoir à combien il pouvait revenir quand nous faisons tout

Logements disponibles : 1 de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> décembre 2009 - 1 du CCAS au 1.01.2010

Panneau voie verte : il n'est idéalement placé et cache la visibilité des tracteurs et camions. A voir avec le Pays de Craon.